

REPUBLIQUE DU BENIN

AAAAAAAAAAAA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AAAAAAAAAAAA

DECRET N° 2006-211 DU 12 MAI 2006

Chargeant Monsieur **Venance GNIGLA**,  
Ministre Délégué Chargé de la Communication et  
des Nouvelles Technologies auprès du Président  
de la République de l'intérim du **Me Abraham  
D. ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice  
Chargé des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement pour compter du  
mardi 09 mai 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;  
VU le Décret N°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;

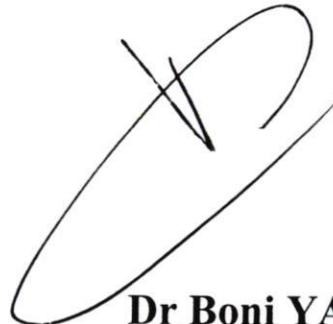
**DECRETE**

**Article 1er :** Pour compter du mardi 09 mai 2006, Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République. est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement pendant l'absence du Maître Abraham D. ZINZINDOHOUE.

**Article 2 :** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mai 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement



**Dr Boni YAYI**

**Ampliations:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4  
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1.